

marches-securises.fr

PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

Ville de Beaucaire (30)
Place Georges Clémenceau
30300 Beaucaire

AVIS DE MARCHÉ

FOURNITURES

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Beaucaire (30), Numéro national d'identification : 21300032600016, Contact : M Le Maire, Julien Sanchez, Place Georges Clémenceau, 30300 Beaucaire, FRANCE. Tél. : +33 466591006. Fax : +33 466593040. Courriel : nicolas.martorana@beaucaire.fr. Code NUTS : FRJ12.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.beaucaire.fr/>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Fournitures pédagogiques destinées aux écoles publiques, aux centres de loisirs et au multi-accueil de la Ville de Beaucaire

II.1.2) Code CPV principal

39162100

II.1.3) Type de marché

Fournitures

II.1.4) Description succincte

Il s'agit d'achat de fournitures pédagogiques et de leur livraison sur des sites distincts dont la liste est fournie en annexe du CCP

II.1.5) Valeur totale estimée

II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : Oui

Il est possible de soumettre des offres pour : tous les lots

II.2) DESCRIPTION

LOT N° 1

II.2.1) Intitulé : Papeterie / Travaux manuels

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

30192700 , 30194000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRJ12

Lieu principal d'exécution : Écoles publiques, aux centres de loisirs et au multi-accueil de la Ville de Beaucaire listés en annexe du CCP.

II.2.4) Description des prestations

Acquisition de matériels de papeterie et de travaux manuels

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 40%

Qualité

Valeur technique : 60%

II.2.6) Valeur estimée**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le contrat est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**II.2.10) Variantes**

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Informations sur les options

Options : Non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

l'accord-cadre est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-7, R. 2162-12, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

il donnera lieu à l'émission de bons de commande et de marchés subséquents.

Montant minimum annuel : 22 000 € HT

Montant maximum annuel : 68 000 € HT

Les montants sont indiquées pour chacune des périodes de reconduction.

LOT N° 2**II.2.1) Intitulé :** Matériel d'éveil et d'apprentissage**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

37524100 , 39162100

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRJ12

Lieu principal d'exécution : Écoles publiques, aux centres de loisirs et au multi-accueil de la Ville de Beaucaire listés en annexe du CCP.

II.2.4) Description des prestations

acquisition des jeux éducatifs et jouets

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 40%

Qualité

Valeur technique : 60%

II.2.6) Valeur estimée**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le contrat est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**II.2.10) Variantes**

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Informations sur les options

Options : Non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

l'accord-cadre est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-7, R. 2162-12, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

il donnera lieu à l'émission de bons de commande et de marchés subséquents.

Montant minimum annuel : sans

Montant maximum annuel : 25 000 € HT

Les montants sont indiquées pour chacune des périodes de reconduction.

LOT N° 3

II.2.1) Intitulé : Manuels scolaires

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

22112000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRJ12

Lieu principal d'exécution : Écoles publiques, aux centres de loisirs et au multi-accueil de la Ville de Beaucaire listés en annexe du CCP.

II.2.4) Description des prestations

Acquisition de manuels scolaires

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 40%

Qualité

Valeur technique : 60%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le contrat est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Informations sur les options

Options : Non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

l'accord-cadre est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Montant minimum annuel : 5 000 € HT

Montant maximum annuel : 15 000 € HT

Les montants sont indiquées pour chacune des périodes de reconduction.

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion de plein droit relatifs aux articles L.2141-1 à L.2141-6 du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. (ne pas fournir par le candidat en cas de renseignement de la rubrique F1 du DC1 (dernière version) ou le DUME)

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (ne pas fournir par le candidat en cas de renseignement de la rubrique F1 du DC2 (dernière version) ou le DUME).

III.1.3) Capacité technique et professionnelle**Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :**

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.

III.1.5) Informations sur les marchés réservés**III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ****III.2.1) Informations relatives à la profession****III.2.2) Conditions particulières d'exécution**

Durée du contrat: Le présent marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 10 avril 2021 pour l'ensemble des lots ou à la date de la notification si elle est postérieure au 10 avril 2021.

délai d'exécution : Les délais d'exécution seront d'une durée maximum de quinze jours (15) à compter de la notification des bons de commande ou des marchés subséquents dans les conditions prévues au CCP.

2 périodes principales de commande pour les écoles:

1ère période : d'avril à août ;

2ème période : de septembre à octobre.

Pour le lot 2 : Une clause de réexamen est prévue (article 6 du CCP) permettant une actualisation des besoins notamment en matière de matériel d'éveil et d'apprentissage.

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**III.2.4) Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Section IV : Procédure**IV.1) DESCRIPTION****IV.1.1) Type de procédure**

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne l'établissement d'un accord-cadre

Accord-cadre avec plusieurs opérateurs

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue**IV.1.5) Information sur la négociation****IV.1.6) Enchère électronique****IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui****IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF****IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure****IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

Vendredi 02 avril 2021 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 5 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Date : vendredi 02 avril 2021 - 13:30

Lieu : Mairie de Beaucaire.

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture : elle se fera ultérieurement à la DLRO en présence de l'acheteur. l'ouverture n'est pas publique et aucune personne extérieure ne peut y assister.

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : Oui

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

Hiver 2024

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Appel d'offres ouvert.

Forme juridique du groupement : Le pouvoir adjudicateur n'impose aucune forme de groupement.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Financement sur le fonds propres pris sur le budget de la Commune.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Cautionnement et garanties financières: Sans

Avance : aucune

Retrait du dossier de consultation :

Il est entièrement et gratuitement téléchargeable sur le profil acheteur de la Commune : <https://www.marches-securises.fr>

Les candidats sont invités à s'enregistrer lors du téléchargement du DCE afin d'être automatiquement alertés lors des éventuelles modifications de celui-ci en cours de publicité.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Remise des offres :

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches-securises.fr>

Renseignements complémentaires :

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches-securises.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

Pour le lot 1 et 2 : Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront les échantillons indiqués dans les bordereaux des Prix

Unitaires (BPU) du lot 1 et 2.

Information des candidats non retenus

L'acheteur, dès qu'il décide de rejeter une candidature ou une offre, notifie à chaque candidat ou soumissionnaire concerné le rejet de sa candidature ou de son offre. Cette notification pourra être faite par voie électronique (profil acheteur, mail ...). Il communique aux candidats et aux soumissionnaires qui en font la demande écrite les motifs du rejet de leur candidature ou de leur offre dans un délai de quinze jours à

compter de la réception de cette demande. Si le soumissionnaire a vu son offre écartée alors qu'elle n'était ni inappropriée ni irrégulière ni inacceptable l'acheteur lui communique, en outre, les caractéristiques et avantages de l'offre retenue ainsi que le nom de l'attributaire du marché public.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Nîmes 16 Avenue Feuchères CS 88010 , 30941 NIMES FRANCE. Tél. +33 046627370. E-mail : greffe.ta-nimes@juradm.fr. Adresse internet : <http://nimes.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

Tribunal Administratif de Nîmes 16 Avenue Feuchères CS 88010 , 30941 NIMES FRANCE. Tél. +33 046627370. E-mail : greffe.ta-nimes@juradm.fr. Adresse internet : <http://nimes.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.3) Introduction des recours

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Tribunal Administratif de Nîmes 16 Avenue Feuchères CS 88010 , 30941 NIMES FRANCE. Tél. +33 046627370. E-mail : greffe.ta-nimes@juradm.fr. Adresse internet : <http://nimes.tribunal-administratif.fr>.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

26 février 2021